



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 mai 2021

N°965

### IMMOBILIER DE L'ÉTAT : LA DIRECTION DE L'IMMOBILIER DE L'ETAT LANCE UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR LES LOCATIONS IMMOBILIÈRES DE L'ETAT



La Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) **ouvre un nouveau service en ligne pour les locations immobilières de l'État** : <https://locations.immobilier-etat.gouv.fr>. Ce nouveau service vient enrichir d'autres sites déjà disponibles : [site des cessions immobilières de l'État](#), [site des ventes mobilières](#), [site des dons de biens mobiliers](#).

Ce nouveau service en ligne a pour objectif de moderniser l'activité de location des biens immobiliers de l'État et de ses établissements publics à destination des particuliers, des entreprises, des collectivités locales ou encore des professionnels de l'immobilier.

Les annonces sont détaillées et référencées de manière à rendre la recherche et la consultation faciles et pratiques. Une gamme de services est également proposée comme un système d'alertes et de favoris ou des recherches multicritères.

Les services de l'État et des établissements publics nationaux pourront mettre en œuvre des mesures de publicité et de sélection préalables à la délivrance des titres d'occupation, de manière alternative ou complémentaire aux autres mesures de publicité.

Concrètement, comment ça marche ? Les réponses aux questions fréquentes.

### Comment le nouveau site des locations immobilières de l'Etat facilite-t-il la consultation des offres locatives?

Le site des locations immobilières a vocation à regrouper les offres locatives de l'État et de ses établissements publics, pour faciliter leur consultation par le grand public et les opérateurs économiques.

Ce site reprend le graphisme et l'ergonomie du site internet des cessions immobilières de l'État, mis en service par la DIE en novembre 2019 ([cessions.immobilier-etat.gouv.fr](http://cessions.immobilier-etat.gouv.fr)). Le contenu des annonces est normalisé pour que le visiteur trouve facilement l'information recherchée.

### Comment effectuer une recherche sur le site des locations immobilières ?

Un moteur de recherche permet au visiteur d'affiner la recherche des biens à louer en fonction de différents critères : la localisation, le type de bien, la surface, l'activité économique qui peut y être exercée...

Une recherche cartographique (par région, par département) est proposée en complément.

Si aucune annonce ne répond aux critères indiqués, le visiteur a la possibilité de créer une alerte sur sa recherche.

### Quelles sont les particularités des annonces présentes sur le site des locations immobilières ?

Chaque annonce :

- permet de géolocaliser le bien sur une carte,
- présente de manière générale et détaillée les caractéristiques du bien et de la procédure mise en œuvre pour sa location,
- comporte les pièces jointes nécessaires pour compléter les informations contenues dans le texte de l'annonce,
- permet de visualiser un ensemble d'informations sur l'environnement du bien afin de rendre plus concrète la consultation de l'annonce.

Enfin, les annonces pour lesquelles le délai de candidature est expiré restent consultables.

### Que doit faire un visiteur s'il est intéressé par une annonce ?

Chaque annonce présente toutes les informations utiles au visiteur pour candidater.

S'il est intéressé par une annonce, il peut contacter la personne ou le service indiqué dans l'annonce.

Une prochaine version du site internet des locations immobilières de l'État permettra aux candidats de déposer leur dossier de candidature en ligne.

### Quel est l'intérêt de l'espace client du site des locations immobilières ?

L'espace client du site est personnalisable et permet au visiteur de gérer ses favoris et ses alertes enregistrés.

Ces fonctionnalités informent l'utilisateur des modifications qui pourraient intervenir sur une annonce en particulier et l'alertent en cas de nouvelle annonce publiée correspondant aux critères de recherche qu'il aura préalablement enregistrés.

## **Direction générale des Finances publiques**

Tel : 01 53 18 64 76

Mail : [daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:daniel.baldaia@dgfip.finances.gouv.fr)

[isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:isabelle.oudenot@dgfip.finances.gouv.fr)